



FEU DE FORÊT

Zones concernées

À Montélier, le secteur principalement concerné est celui des Petits et Grands Bois qui compte plus de 50 bâtiments situés à moins de 50 mètres de zones classées en aléa feu de forêt fort à très fort.

Conseils de comportement

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez les pompiers (18 ou 112) puis éloignez-vous dos au vent. Ne sortez pas de votre voiture pour échapper aux flammes mais uniquement après le passage du feu.

Si vous êtes dans un bâtiment, n'en sortez pas, ouvrez le portail, fermez les bouteilles de gaz, fermez et arrosez volets, portes et fenêtres, occulrez les aérations avec des linges humides.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Zones concernées

Sont concernés les zones situées le long de la route départementale 538, du gazoduc et des pipelines.

Conseils de comportement

Si vous êtes témoin, donnez l'alerte (pompiers : 18 ou gendarmerie : 17), ne déplacez pas les éventuels blessés (sauf en cas d'incendie), ne touchez pas le produit et ne vous approchez pas de la fuite. Quittez la zone de l'accident et confinez vous dans le bâtiment le plus proche.

Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.



SÉISME

Zones concernées

Toute la commune de Montélier est classée en catégorie 3 (risque modéré). Toutes les constructions peuvent donc potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.

Conseils de comportement

Dans un bâtiment, abritez-vous sous une table, un lit massif et attendez la fin de la secousse, éloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres ; ensuite, coupez gaz, électricité et eau, évacuez l'immeuble sans utiliser d'ascenseur

Dans la rue, tenez-vous à l'écart des bâtiments et ne restez pas sous des fils électriques

En voiture, arrêtez le véhicule loin des bâtiments, coupez le moteur et attendez la fin de la secousse avant de descendre

Document
d'information communal

Risques majeurs à Montélier

Les bons réflexes



• Mairie •
tél : 04 75 59 93 93
contact@montelien.com

DOCUMENT À CONSERVER



INONDATION

Zones concernées

Sont concernés les secteurs situés le long des cours d'eau (Guimand, Limaçole/Chirouze/Jonas, Saute-Cavale). L'inondation peut être imputable à une crue, à la rupture d'une digue ou à des remontées de nappes.

Conseils de comportement

Avant : surélevez les meubles, coupez électricité, téléphone et gaz, obturez les entrées d'eau, stationner les véhicules en zone sécurisée, constituez une réserve d'eau potable et d'aliments, préparez couvertures, vêtements de rechange, papiers person-

nels, radio portable avec piles, lampe de poche et médicaments urgents.

Pendant : ne pas téléphoner, ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou au centre de loisirs : l'encadrement s'occupe d'eux, ne pas s'engager sur une aire inondée (à pied ou en voiture), ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Après : ne pas téléphoner ni rebrancher les réseaux sans l'autorisation d'un spécialiste, ne pas consommer l'eau et la nourriture sans autorisation des services sanitaires.

La commune de Montélier est exposée à 4 risques majeurs identifiés par l'Etat : inondation, séisme, feu de forêt, transport de matières dangereuses. Parmi les risques naturels, ce sont les inondations qui apparaissent comme l'aléa prépondérant pour le département de la Drôme.

Pour chacun de ces risques, des mesures sont prises nationalement ou localement : entretien des cours d'eau, construction de bassins de rétention, débroussaillage des parcelles, règles de construction parasismiques, règles de circulation des camions transportant des matières dangereuses et surveillance des pipelines par exemple.

Le risque reste malgré tout présent et il appartient à la commune de vous en informer pour que vous ayez, le cas échéant, les bons réflexes.

En effet, la bonne attitude des citoyens est nécessaire au bon déroulement des opérations de secours.

Le présent DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour but de vous informer et vous permettre ainsi d'être acteur de votre sécurité.

Moyens d'alerte

Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens : affichage, appel téléphonique, porte à porte, mégaphone...

En cas de crise, des informations et consignes sont communiquées par radio (France Bleu Drôme Ardèche 87.9FM).

MétéoFrance délivre les alertes météorologiques actualisées au minimum chaque jour à 6h et 16h (vigilance.meteofrance.com).

Carte de la commune de Montélier | Risques majeurs

